



# LE BULLETIN MUNICIPAL

Mairie de GOURBIT

n° 8

AOUT 2004

☎ 05 61 05 16 14

e-mail: commune.gourbit@wanadoo.fr

## EDITORIAL



Chers Concitoyens

Voilà maintenant plus de trois ans que le Conseil municipal désignait Francis TEYCHENNE (Maire) et Yves GUIMONT (Conseiller) comme délégués au syndicat des eaux du SOUDOUR.

Dès 2001, nos délégués minoritaires au syndicat ont essayé, régulièrement, dans le cadre des séances du Conseil d'Administration, de faire prendre en compte les besoins de notre commune en particulier, et des abonnés en général, en matière de protection des captages et de la qualité de l'eau. Hélas, à ce jour, et ce malgré des augmentations successives du prix de l'eau et des services, et le défaut d'entretien qui subsiste, rien n'a été fait.

Tout reste à l'état de plans et de projets, et c'est avec juste raison que nos administrés s'inquiètent de cette situation qui ne saurait perdurer.

La population n'a pas à être prise en otage dans des conflits qui ne la concernent pas et être l'enjeu de campagnes électorales dont elle est victime et qui ne résolvent rien. Devant les carences de l'équipe dirigeante du Syndicat du Soudour, la municipalité se doit, pour répondre aux inquiétudes de ses administrés d'envisager de confier la gestion de l'eau et de l'assainissement à une autre structure compétente capable de répondre aux besoins laissés pendants, mais aussi, de prendre en compte les besoins qui se font jour sur la commune, et à terme, l'extension du réseau d'eau, d'assainissement et de sécurité incendie.

Le Conseil Municipal étudie actuellement les possibilités qui lui sont offertes en matière de changement de structure gestionnaire de distribution d'eau, l'assainissement n'ayant, à ce jour, pas fait l'objet d'une délégation de service qui pourrait être concédée.

Le Conseil reste à l'écoute de la population et s'étonne que dans une pareille circonstance il ait pu y avoir une manifestation de soutien à une structure défaillante. Nous ne manquerons pas de vous entretenir de cette importante question et des choix qui motiveront le Conseil dans les décisions à prendre.

Amicalement vôtre,

**LE MAIRE**

## LETTRE OUVERTE AUX NOUVEAUX RESIDENTS PERMANENTS

Mesdames, Messieurs, Jeunes gens,

Il est grand temps de comprendre que le fait d'habiter le Village à l'année ne vous donne pas le droit de mépriser et d'insulter des personnes qui y viennent, dès que leur travail ou leur emploi du temps le leur permet et dont le nom figure pour la plus part sur le monument aux morts, car ils sont issus de familles Gourbitoises depuis plusieurs générations.

Les maisons et les terres qu'ils occupent sont les biens de famille pour lesquels ils paient des impôts. Ce Village a une histoire et un passé dont on peut être fier.

La violence, l'irrespect, les dégradations de biens d'autrui ne sont pas les meilleurs moyens pour s'intégrer à une communauté !

Les Elus essaient d'embellir le Village, (éclairage public, jardinières de fleurs, travaux d'aménagements.....).

D'autres qui disent aimer le village, détruisent les mêmes lampadaires, arrachent les fleurs, taguent les lieux publics avec des phrases ordurières.

ASSEZ d'actes d'incivisme !! Essayons de cohabiter intelligemment, de voir ce qui peut être fait pour qu'une meilleure entente règne dans le village.

Sachez qu'en tout état de cause, le Conseil Municipal, dans son ensemble, ne laissera jamais GOURBIT devenir un lieu de NON-DROIT.

Le Conseil Municipal

## De tout un peu

- Engagement des travaux de la nouvelle Mairie et de la salle des fêtes, à l'automne 2004. La fin des travaux est prévue pour le printemps 2005.

- Dès cet automne, réfection de la toiture de la mairie actuelle. Ces travaux, prévus au budget 2003, ont été retardés pour raisons de disponibilité des entreprises.

- Les trois logements sociaux sont en cours de réfection. L'un d'entre eux est à ce jour livrable.

# Les travaux



*Goudronnage de la place, entre le « Répétit et le Saradeil »  
Ancien quartier de la « Fruitière » (beurres et fromages)*



*Enrochement de l'aire de stationnement de la future  
Mairie, à l'entrée du village.*



*Goudronnage du quartier « Grill »*

# Elle nous a quittés



Juliette VIDAL « de Rogalle » est décédée après une courte maladie dûe à l'usure des ans.

Très jeune veuve de guerre, elle a élevé seule son fils Max. Sa situation lui aurait permis d'obtenir un emploi réservé, mais pour cela, elle aurait dû quitter son village. Très attachée à sa terre natale, elle n'en fit rien.

Sa vie s'écoulera au fil des jours entre ses occupations familiales et le travail de la terre, jardin et champs, coupes de bois et son élevage de lapins. Nul mieux qu'elle ne connaissait la vie du village, elle était la référence en matière de familles ou de lieux.

Nous n'oublierons pas sa silhouette si particulière parcourant le village et les bois.

Légèrement voûtée, portant pantalon et couvre-chef (le plus souvent un chapeau) coquette, elle savait valoriser sa personne quand les circonstances le demandaient.

Personnage attachant, s'exprimant dans un très bon français, elle ponctuait ses paroles de mots patois pour mieux imaginer son propos.

Nous ne la verrons plus, mais nous penserons souvent à elle, fumant sa cigarette, allant et venant, abeille laborieuse ou bien assise sur son « cadierou al cantou del foc ».

Elle fut aussi conseillère municipale de 1953 à 1959 dans l'équipe du Maire GALY Prosper.

Le Conseil se devait de lui rendre hommage en assistant en nombre à ses obsèques et en lui ouvrant les colonnes du bulletin municipal pour un dernier salut, pour la remercier de ses conseils, pour son soutien et ses encouragements.

Au revoir Juliette,

en mon nom et en celui du Conseil Municipal, je renouvelle à son fils Max, à son petit-fils, aux Familles SEVERAC, POULIQUEN et BOUIN et à tous ceux qui lui étaient proches, nos amicales et sincères condoléances.

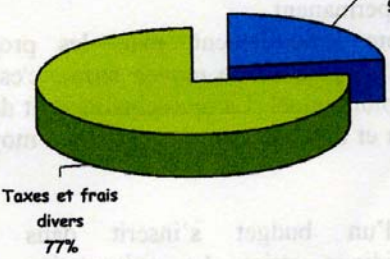
LE MAIRE

**MAIRIE DE GOURBIT  
BUDGET 2004**

**FONCTIONNEMENT €**

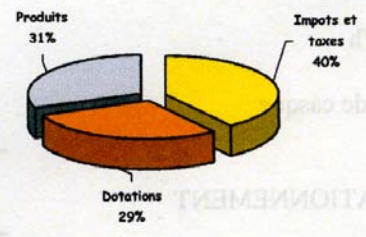
**DEPENSES**

Charges à caractère général	Energie	} 24 556	} 106 098
	Fournitures diverses		
	Entretien divers		
	Assurances		
Taxes et frais divers	Charge de personnel	} 81 542	
	Gestion courante		
	Charge financières		
	Charges à caractère général	23%	



**RECETTES**

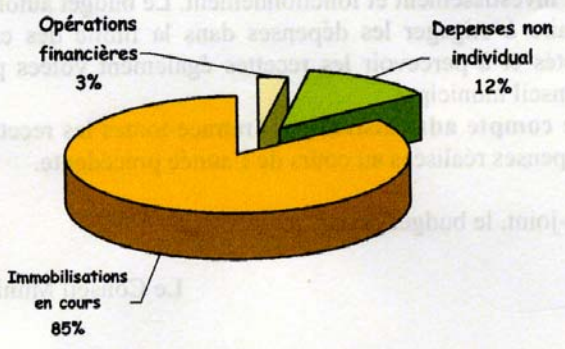
Impôts et taxes	→	42 590	} 106 098
Dotations	→	30 826	
Produits		32 682	



**INVESTISSEMENT €**

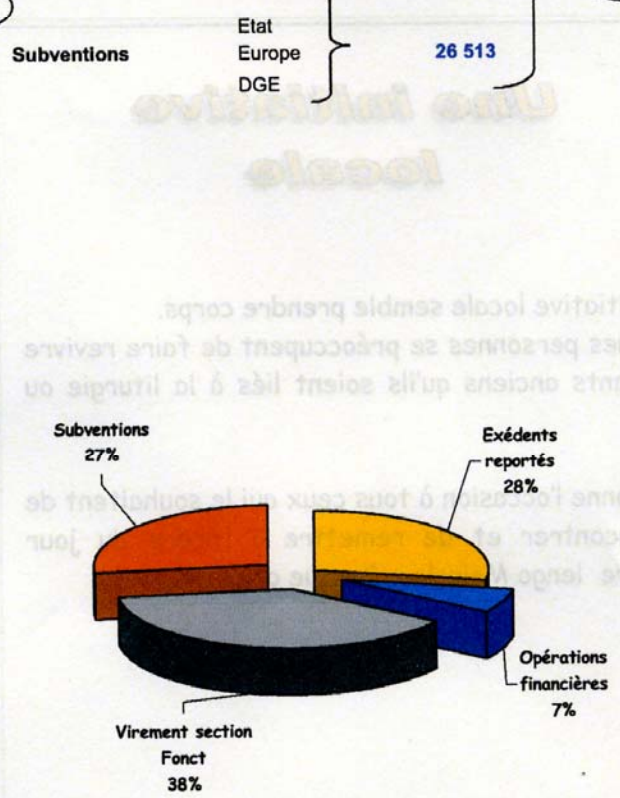
**DEPENSES**

Opérations financières	Remb emprunts (2,8%)	2 728	} 97 951
Dépenses non individual	Terrains	} 12 181	
	Install voiries		
	Divers		
Immobilisations en cours	Construction	} 83 042	
	Install Techniques		
Equipement en cours	Cimetière	} A reporter 2005	
	Berges d'Artax		
	Stationnement nlle Mairie		
	Divers		



**RECETTES**

Exédents reportés	27 154	} 97 951
Opérations financières	6 552	
Virement section Fonct	37 732	
Subventions	26 513	



## INFORMATION IMPORTANTE

Après de nombreux avertissements gratuits délivrés par Monsieur le Maire ou les Conseillers aux contrevenants  
Il a été demandé à la Brigade de Gendarmerie de SEVIR.

Tout un chacun doit désormais savoir à quoi il s'expose en matière de contravention et connaître le montant des sanctions en particulier dans le village.

### EXCES DE VITESSE :

Entre 40 et 50 Km/h  
Entre 30 et 40 Km/h  
Entre 20 et 30 Km/h

135 €

Jusqu'à 20 Km/h

Défaut de port de casque

### STATIONNEMENT

Arrêt ou stationnement dangereux  
Arrêt ou stationnement gênant ou abusif

135 €

STATIONNEMENT INTERDIT :

11 €

REFUS D'OPTEMPERER: 3 Mois de prison  
3.750 € d'amende

## Une initiative locale

Une initiative locale semble prendre corps.  
Quelques personnes se préoccupent de faire revivre les chants anciens qu'ils soient liés à la liturgie ou pas.

Cela donne l'occasion à tous ceux qui le souhaitent de se rencontrer et de remettre à l'ordre du jour « nostre lengo Mairalo » (langue originale)

## le budget

### Comment se prépare-t-il ?

Le budget est la traduction financière d'une volonté politique de réaliser des projets. Comme dans un ménage : les recettes et les dépenses doivent être équilibrées.

#### Les différentes phases de création d'un budget :

- 1-la préparation, phase au cours de laquelle sont analysés les besoins et étudiés les projets
- 2-la phase d'arbitrage, permet de dresser les priorités
- 3-l'exécution budgétaire.

Ces trois temps se chevauchent : au moment où est voté le budget, son exécution a déjà commencé et la préparation du budget de l'exercice suivant est amorcée. Le travail budgétaire est ainsi permanent.

Le budget se vote annuellement, mais les projets s'inscrivent de plus en plus sur le moyen terme, c'est-à-dire dans un cadre pluriannuel. La municipalité doit donc mener une réflexion et une conduite d'opération à moyen terme.

La réalisation d'un budget s'inscrit dans un environnement juridique strict. La présentation des documents comme le déroulement des opérations comptables sont codifiés. Le budget est soumis à un double contrôle :

- 1-par la chambre régionale des comptes, qui porte sur la régularisation des actes de gestion
- 2-par le Préfet, au titre de contrôle de légalité, qui veille au bon respect des règles de forme ;

la commune, pour l'exécution des dépenses est soumise aux règles du code des marchés publics (mise en concurrence, critères économiques et de qualité).

Les mots utilisés :

**Dépenses de fonctionnement :** toutes les dépenses nécessaires à l'activité (rémunération du personnel, fournitures et consommables, entretien des bâtiments communaux, paiement des fluides : Electricité, eau....)

**Dépenses d'investissement :** toutes les dépenses qui améliorent le patrimoine (achat de matériel durable, rénovation ou construction de bâtiment, travaux de voirie et réseaux divers, remboursement en capital des emprunts..)

**Le budget :** Il indique des prévisions de recettes et de dépenses votées par le conseil municipal, pour une année en investissement et fonctionnement. Le budget autorise le maire à engager les dépenses dans la limite des crédits votés et à percevoir les recettes également votées par le conseil municipal.

**Le compte administratif :** il retrace toutes les recettes et dépenses réalisées au cours de l'année précédente.

Ci-joint, le budget prévisionnel 2004.

Le Conseil Municipal